

ASSEMBLÉE NATIONALE

31 mai 2013

REFONDATION DE L'ÉCOLE DE LA RÉPUBLIQUE - (N° 1093)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 115

présenté par
M. Breton

ARTICLE 3 A

Compléter la première phrase de l'alinéa 5 par les mots :

« , tout en développant leur sens de l'effort ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le service public de l'éducation est efficace lorsqu'il permet à chaque élève de développer ses capacités d'apprendre. Or on ne peut progresser sans effort.